

A établir en deux exemplaires originaux

(un exemplaire vétérinaire, un exemplaire Fondation NANA à joindre à la "Demande de renseignements" *)

Fondation NANA

INTERVENTION VETERINAIRE D'URGENCE SANS POSSIBILITE D'ATTEINDRE PREALABLEMENT LA FONDATION

Dans l'hypothèse où un chien ou une chienne doit avoir recours à une intervention vétérinaire urgente mais que la Fondation NANA ne peut pas être atteinte pour obtenir une décision provisoire, le / la propriétaire de l'animal

- **légalement domicilié(e) dans le canton de Vaud,**

- **ayant atteint l'âge légal de l'AVS**

qui estime se trouver dans une situation de "**condition modeste**",

déclare

reconnaître devoir les frais et honoraires vétérinaires dans l'hypothèse où le Conseil de Fondation NANA, sur la base de l'examen du formulaire dûment rempli et intitulé

**(*)"DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA DETERMINATION
DE LA "CONDITION MODESTE"
(Frais de traitements, d'opérations ou d'impôts pour un chien / une chienne)"**

prendrait la décision de refuser la prise en charge desdits frais et honoraires.

Nom du / de la propriétaire:

Prénom:

Date de naissance:

Commune de domicile:

Adresse:

Tél. fixe:

Natel:

Adresse mail:

Nom du chien / chienne:

Sexe:

Age:

Lieu: _____ Date: _____

Signature du /de la propriétaire: _____

Nom du vétérinaire:

Cachet, date et signature du vétérinaire: